Accusé de réception en préfecture 069-246900765-20220704-D-2022-71-DE Date de télétransmission : 08/07/2022 Date de réception préfecture : 08/07/2022



COMMUNAUTE DE COMMNUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 4 JUILLET 2022

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s: 21 - Pouvoirs: 1

- Excusé(e)s:1

- Absent(e)s non

excusé(e)s:7

L'an deux mil vingt-deux, le 4 juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 27 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 au Foyer rural à Ternay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLESIO.

Secrétaire : Mme Béatrice CROISILE

Présent(e)s: Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas

VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLESIO, Lilian CARRAS, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto

POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Mireille Pouvoirs:

SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) Excusé(e)s:

Absent(e)s non excusé(e)s: Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Martine JAMES (Communay) Mme Christelle REMY (Communay)

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône)

Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône) Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2022-71-7.5.4 Modification de la commission Permanente Intercommunale, « Ecoles de 04/07/2022 musique » - Modification de la délibération n°2022-09 du 28 février 2022

Pierre BALLESIO, Président rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L5211-1, L5211-40-1 du CGCT;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00003 du 1er juin 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon;

Vu la délibération n° 2020-105 du conseil communautaire du 14 septembre 2020 créant 10 commissions thématiques au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et ouvrant les commissions aux conseillers municipaux des communes de rattachement ;

Vu la délibération n° 2020-106 du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 désignant les membres des commissions permanentes intercommunales de la CCPO, composées de deux élus titulaires par commune membre en respectant l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communautaire ;

Vu la délibération n° 2022-09 du conseil communautaire en date du 28 février 2022 modifiant les membres de la commission permanente intercommunale « Ecoles de musique » ;

Accusé de réception en préfecture 069-246900765-20220704-D-2022-71-DE Date de télétransmission : 08/07/2022 Date de réception préfecture : 08/07/2022

Vu le bureau communautaire du 20 juin 2022;

Considérant le courrier de démission du 1^{er} avril 2022 de Madame Marie-Laure SALAMONE du conseil municipal de la commune de Simandres ;

Considérant qu'ainsi elle n'est plus membre de la commission « Ecoles de musique » de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Marie-Laure SALAMONE au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- REMPLACE au sein de la commission « Ecoles de musique » Madame Marie-Laure SALAMONE par Monsieur Maurice BLANC;
- DIT que cette commission est désormais composée des membres suivants :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	St SYMPHORIEN D'OZON
Cécile SUBRA	Laura BERNARD	Sandra BULLION	Grégory AGUS
Jacqueline ERGON	Odile ADRIAN LEROY	Gabrielle THIVARD	Pascale LUCARELLI

SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
Agnès FOURNIER	Maurice BLANC	Marie-Thérèse RIVIERE-PROST
Maryline FERREIRA	Stéphane BOREL	Michel CORRADI

Télétransmise en Préfecture le - 8 JUIL. 2027 Affichée le Certifiée exécutoire le - 8 JUIL. 2022 Pour extrait conforme au registre, Pierre BALLESIO Président

